

Bahloul , Abdelkader

[Original : français]

Note verbale

L'Ambassade de la République Tunisienne présente ses compliments à la Cour Pénale Internationale (Secrétariat de l'Assemblée des Etats Parties au Statut de Rome) et, se référant à sa note verbale référencée ICC-ASP/13/SP/06 et datée du 18 février 2014, a l'honneur de porter à sa connaissance que le Gouvernement de la République Tunisienne a décidé de présenter la candidature de M. Abdelkader Bahloul, Procureur Général près de la Cour d'appel de Tunis, au poste de juge à la Cour Pénale Internationale dont les élections auront lieu à l'occasion de la tenue de la treizième session de l'Assemblée des Etats Parties, qui se tiendra au siège des Nations Unies à New York, du 8 au 17 décembre 2014.

M. Abdelkader Bahloul, réunit les qualités requises à l'article 36, paragraphe 3 b) i) et est ainsi candidat au titre de la « liste A » regroupant les candidats ayant « une compétence reconnue dans les domaines du droit pénal et de la procédure pénale ainsi que l'expérience nécessaire du procès pénal, que ce soit en qualité de juge, de procureur ou d'avocat, ou en toute autre qualité similaire ».